

COMMISSION SPORTIVE LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion du mercredi 08 décembre 2021
Procès-verbal n° 15

Présidente Mme Maryse MOREAU
Présents MM. Didier DANIEL, Éric MAIOROFF, Gérard MOUSSAC, Jean - Louis OLIVIER et François PAIREMAURE.

Approbation du PV n° 14 sans modification.

DATES DE REPORTS DES JOURNÉES DE COMPÉTITIONS NON-JOUÉES

SAISON 2021 / 2022

CHAMPIONNATS SENIORS	JOURNÉES ET DATES INITIALES	NOUVELLES DATES
Départemental 1 à 5 Seniors	J 01 : 12 septembre 2021	19 décembre 2021

SAISON 2021 - 2022 : MATCHS de CHAMPIONNAT MASCULIN REMIS

Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes	Motif	à jouer le
D1		5	17/10/21	23701645	Poitiers 3 cités (1) Ozon (1)	Coupe de France	09/01/22
D2	A	3	02/10/21	237001933	Loudun (1) Vouneuil Béruges (1)	Coupe de France	11/12/21 à 20h
D3	B	5	17/10/21	23703060	Beaumont St Cyr (3) Vouillé (1)	Coupe de France	12/12/21
D3	B	11	05/12/21	23703098	Pleumartin La Roche Posay (1) Migné Auxances (3)		12/12/21
D4	B	10	20/11/21	23702239	Bonneuil Matours / Archigny (1) Châtellerault Portugais (3)	Arrêté municipal	12/12/21
D4	D	10	20/11/21	23702500	Rouillé (2) St Maurice Gençay (1)	Intempéries	11/12/21 à 20h
D5	B	2	26/09/21	23757955	Les Roches La Villedieu (1) Colombiers (1)	Accession tardive	12/12/21

SAISON 2021 - 2022 : MATCHS de CHAMPIONNAT FÉMININ REMIS

Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes	Motif	à jouer le
Fém D1		9	28/11/21	23775472	St Cerbouille (1) Valdivienne Chauvigny (1)	Coupe de France	23/01/22
U11/13	C	1 Ph 2	27/11/21	24174817	Montmorillon (1) Loudun / ASM (1)		au plus tard le 18/12/21
U11/13	E	1 Ph 2	13/11/21	24174839	Lusignan (2) RC Parthenay Viennay (1)		au plus tard le 18/12/21
U11/13	E	1 Ph 2	27/11/21	24174846	Lusignan (2) Cerizaay / Interbocage (1)		au plus tard le 18/12/21

SAISON 2021 - 2022 : MATCHS de COUPES ou CHALLENGES REMIS							
Coupe ou Challenge	J	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à jouer le
Coupe Louis David	2	27/11/21	24129798	Adriers / Le Vigeant (1)	Brion St Secondin (1)		11/12/21 à 20h
	2	28/11/21	24129801	Bonnes (1)	Chauvigny (3)	Coupe de France	12/12/21

SAISON 2021 - 2022 : MATCHS de CHALLENGE du POITOU FÉMININE REMIS							
Coupe ou Challenge	J	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à jouer le
Challenge du Poitou	1	17/10/21	24100946	Dissay (1)	Le Tallud (1)	Coupe de France	19/12/21

RAPPEL IMPORTANT

La Commission demande la plus grande vigilance :

- aux arbitres (officiels et bénévoles) au moment de compléter la feuille de match en fin de rencontre
- aux capitaines et à l'encadrement des équipes avant la signature de la feuille de match

Sur les remplacements et joueurs ou joueuses blessés

JOUEURS SUSPENDUS

Liste des clubs susceptibles d'avoir un(e) joueur (se) suspendu(e) (sous toute réserve).

Attention

- cette liste peut comprendre des joueurs qui n'ont plus qu'un match à purger dans une des équipes du club.
- cette liste est constituée avant les réunions des Commissions de Discipline du District et de la Ligue de la semaine en cours.
- cette liste ne concerne que les équipes évoluant en championnats de **District** Jeunes ou Seniors.

ACG Foot Sud 86	GJ VVM Chauvigny	Poitiers Asac
Antran	Ingrandes	Poitiers Cep
Availles en Châtelleraut	Jaunay Marigny	Poitiers Gibauderie
Avanton	La Pallu	Sèvres Anxaumont
Beaumont St Cyr	Lavoux - Liniers	Smarves Iteuil
Biard	Ligugé	St Benoît
Boivre	Migné Auxances	St Christophe
Bonnes	Montamisé	St Savin St Germain
Brion St Secondin	Montmorillon	Stade Poitevin
Buxerolles	Neuville	Usson l'Isle
Chasseneuil St Georges	Nouaillé Maupertuis	Valence en Poitou OC
Château Larcher	Oyré Dangé	Verrières
Châtelleraut SO	Ozon	Vicq sur Gartempe
Chauvigny	Payroux Charroux Mauprévoir	Villeneuve Chauvigny
Civaux	Pleumartin La Roche Posay	Vivonne
Coussay en Mirebeau	Poitiers 3 cités	Vouillé
		Vouneuil Béruges

DEPARTEMENTAL 1

Match n° 23701692 : Poitiers 3 cités (1) – Rouillé (1) du 05/12/21

Évocation

Participation à ce match au sein de l'équipe de Poitiers 3 cités (1) d'un joueur (licence n° 2543240773) en état de suspension.

La commission,

Considérant, les dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF lesquels prévoient, que même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié.

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des RG de la FFF, il y a lieu d'informer le club de Poitiers 3 cités lequel peut formuler ses observations **avant le mercredi 22 décembre 2021**, terme de rigueur.

Dossier en instance.

DEPARTEMENTAL 3

Match n° 23703098 : Pleumartin La Roche Posay (1) – Migné-Auxances (3) en poule B du 05/12/21

Courriel du club de Migné-Auxances (04/12/21 à 15h04)

Match non joué pour cause de cas de Covid à Migné-Auxances.

La rencontre est remise au dimanche 12/12/21.

DEPARTEMENTAL 4

Match n° 23702113 : Cernay St Genest (2) – Coussay (1) en poule A du 05/12/21

Courriel du club de Cernay St Genest qui signale avoir déplacé la rencontre sur le terrain de St Genest suite à impraticabilité du terrain de Cernay.

La Commission remercie le club d'avoir fait au mieux afin que la rencontre puisse se dérouler.

Match n° 23702377 : Buxerolles (3) – Lavoux-Liniers (1) en poule C du 05/12/21

Courriel de l'arbitre officiel de la rencontre M. Abraham ZINGA (06/12/21 à 13h30) signalant le non fonctionnement de la tablette.

Feuille de match informatisée ou papier non reçue.

Match n° 23702446 : Champagné (1) – St Maurice Gençay (1) en poule D du 12/09/21 remis le 19/12/21

Suite à l'accord entre les deux clubs, la rencontre en rubrique est inversée et se déroulera sur le terrain de St Maurice la Clouère le 18/12/21 à 20h.

Match n° 23702512 : St Maurice Gençay (1) - Champagné (1) en poule D du 15/05/22

Suite à l'inversion du match aller, la rencontre en rubrique se déroulera sur le terrain de Champagné.

Match n° 23702640 : St Benoît (3) – Vouneuil-Béruges (2) en poule E du 05/12/21

Courriel du club de St Benoît (06/12/21 à 14h49) signalant un problème de tablette après match.

Feuille de match informatisée reçue.

Dossier classé.

DEPARTEMENTAL 5

Match n° 23757876 : Monts sur Guesnes (1) – St Léger de Montbrillais (3) en poule A du 05/12/21.

Match arrêté à la 83^{ème} minute suite à un fait de discipline.

Dossier transmis à la Commission de Discipline.

Dossier en instance.

Match n° 23757874 : Les 3 Moutiers (1) – Vicq sur Gartempe (3) en poule A du 04/12/21.

Feuille de match renseignée avec le forfait de l'équipe de Vicq sur Gartempe (3).

1^{er} forfait de l'équipe de Vicq sur Gartempe (3) (avec déplacement).

Amende de 31€ au club de Vicq sur Gartempe.

Match n° 23758004 : Chasseneuil St Georges / La Pallu (3) – Colombiers (1) en poule B du 05/12/21

Feuille de match informatisée reçue sans précision sur la participation des remplaçants pourtant l'un d'entre eux s'est blessé à la 80^{ème} minute.

La Commission demande aux deux clubs à recevoir **avant le mercredi 15/12/21** des informations sur la participation des remplaçants.

Dossier en instance.

Match n° 23757948 : Thuré Besse (2) – Les Roches La Villedieu (1) en poule B du 12/09/21 remis le 19/12/21

Courriels des clubs de Thuré Besse (07/12/21 à 08h27) et Les Roches La Villedieu (08/12/21 à 14h48) pour demander la désignation d'un arbitre.

Un arbitre a déjà été désigné sur cette rencontre.

Dossier classé.

Match n° 23758140 : Châtelleraut Réunionnais (1) – St Rémy sur Creuse (3) en poule C du 05/12/21.

Courriels des clubs de Châtelleraut Réunionnais (05/12/21 à 19h35) et St Rémy sur Creuse (07/12/21 à 18h19) signalant une inversion sur le score de la rencontre.

Feuille de match rectifiée par la Commission.

Dossier classé

Match n° 23758532 : Château Larcher (3) – Boivre (3) en poule F du 05/12/21

Feuille de match informatisée ou papier non reçue.

DEPARTEMENTAL 6

Match n° 24015163 : Ingrandes / Antoigné (3) – Sammarçolles / Mouterre Silly (2) en poule A du 05/12/21

Courriel du club de Sammarçolles (03/12/21 à 21h08) signalant le forfait de son équipe.

2^{ème} forfait de l'équipe de Sammarçolles / Mouterre Silly (2) (sans déplacement)

Amende de 15€ au club de Sammarçolles.

Match n° 24015070 : Savigny L'Evescault (2) – Quinçay (2) en poule B du 05/12/21

Courriel du club de Savigny L'Evescault (5/12/21 à 13h14) signalant le forfait de son équipe.

3^{ème} forfait de l'équipe de Savigny L'Evescault (2) (sans déplacement de Quinçay (2))

Amende de 15€ au club de Savigny L'Evescault.

Match n° 24015071 : Beaumont St Cyr (5) – Espoir (1) en poule B du 05/12/21

Courriel du club de Beaumont St Cyr (06/12/21 à 15h04) signalant un problème de tablette.

Feuille de match papier et rapports FMI reçus.

Match n° 24015072 : Cissé / Avanton (2) – Vallée du Salleron (2) en poule B du 05/12/21

Courriel des clubs de Vallée du Salleron (06/12/21 à 23h08) et Cissé (07/12/21 à 01h34) fournissant la composition de leurs équipes.

Feuille de match établie par la Commission.

Dossier classé.

Match n° 24014978 : Payroux Charroux Mauprévoir (3) – Aslonnes (1) en poule C du 05/12/21

Courriel du club de Payroux Charroux Mauprévoir (06/12/21 à 10h00) signalant des difficultés pour établir la FMI.

Feuille de match papier reçue.

Match n° 24014980 : Lhommaizé (1) – Smarves Iteuil (3) en poule C du 05/12/21

Courriel du club de Smarves Iteuil (04/12/21 à 19h11) signalant le forfait de son équipe.

2^{ème} forfait de l'équipe de Smarves Iteuil (3) (sans déplacement)

Amende de 15€ au club de Smarves Iteuil.

Match n° 24014981 : Verrières (3) – St Maurice Gençay (2) en poule C du 05/12/21

Courriel du club de Verrières (06/12/21 à 07h34) donnant le score de la rencontre non saisi sur la FMI.

Feuille de match informatisée reçue sans résultat.

Confirmation du score par le club de St Maurice Gençay (06/12/21 à 16h42) à savoir : 4 à 0 en faveur de Verrières (3)

Feuille de match établie par la Commission.

Dossier classé.

Match n° 24014982 : Vouneuil Béruges (4) – Brion St Secondin (4) en poule C du 05/12/21

Courriel du club de Vouneuil Béruges (05/12/21 à 10h36) signalant le forfait de son équipe.

3^{ème} forfait de l'équipe de Vouneuil Béruges (4) (sans déplacement de Brion St Secondin (4))

Amende de 15€ au club de Vouneuil Béruges.

CHAMPIONNATS FÉMININS

Rappel important :

Les reports de matchs ne sont pas autorisés

CHAMPIONNAT FÉMININ DÉPARTEMENTAL 1

Match n° 23775479 : Fontaine le Comte (1) – St Cerbouillé (1) du 05/12/21.

Courriel du club de Fontaine le Comte (05/12/21 à 12h19) signalant le forfait de son équipe.

1^{er} forfait de l'équipe de Fontaine le Comte (1) (sans déplacement de St Cerbouillé (1)).

Amende de 31€ au club de Fontaine le Comte.

U 15

Match n° 23859875 : La Pallu (1) – Poitiers 3 cités (1) en Départemental 1 du 20/11/21

Évocation

La commission reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 13 du 24/11/21, concernant l'inscription sur la feuille de match au sein de l'équipe de Poitiers 3 cités d'un licencié (licence n° 2547687798) en état de suspension.

Jugeant en premier ressort,

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Considérant que le club de Poitiers 3 cités a été informé et n'a formulé aucune observation.

Considérant que le licencié en cause a été sanctionné par la Commission Départementale de Discipline (PV n° 2 du 30/09/21) pour cinq (5) matchs de suspension à compter du 27/09/21 et que l'équipe de Poitiers 3 cités (1) évoluant en U15 Départemental 1 n'a effectivement joué que quatre (4) matchs depuis le 27/9/21 (02, 09 et 16/10/21 et le 13/11/21).

Dit qu'en l'application des articles 187.2 et 226.1 des RG de la FFF que le joueur en cause ne pouvait pas être inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée en rubrique.

Par ces motifs donne match perdu par pénalité avec 0 but à 3 à l'équipe de Poitiers 3 cités (1) pour en donner le gain à l'équipe de La Pallu (1) avec 3 points et 3 buts à 0.

Les droits d'évocation (soit 38 €) seront débités au club de Poitiers 3 cités.

Dossier transmis à la Commission des jeunes.

Dossier classé.

Match n° 23859883 : Poitiers 3 cités (1) – Jaunay Marigny (1) du 27/11/21

Courriel du club de Poitiers 3 cités (28/11/21 à 22h32)

La Commission a reçu les rapports sur le contrôle des PASS sanitaires des joueurs de la rencontre en rubrique de :

M. Maxime ROUGE, arbitre officiel de la rencontre (02/12/21 à 11h00)

MM. Victor METHIVIER Victor et Quentin DOREAU de Jaunay Marigny (banc de touche) (07/12/21 à 20h33)

MM. Yadali CAMARA et Khali CONTE de Poitiers 3 cités (banc de touche) (07/12/21 à 23h23)

Considérant que, dans un premier temps, le contrôle des PASS sanitaires des joueurs de Jaunay Marigny a été effectué par M. Camara YADALI (licence n° 2546131518) du club de Poitiers 3 cités et que tous les joueurs ont présenté leur PASS sanitaire à jour et valide.

Considérant que, dans un deuxième temps, le contrôle des PASS sanitaires des joueurs de Poitiers 3 cités a été effectué par M. Sasha VALLA (licence n° 2545104690) du club de Jaunay Marigny et que tous les joueurs n'ont pas pu présenter de PASS sanitaire ou de PASS sanitaire à jour et valide.

Considérant le PV du COMEX du 20/08/21 qui précise que si un club (voire les deux) ne dispose plus d'un nombre suffisant de joueurs pour débiter la partie : dans ce cas, la rencontre ne peut pas se tenir et le club en question perd le match par forfait.

Par ces motifs donne match perdu par forfait à l'équipe de Poitiers 3 cités (1) pour en donner le gain à l'équipe de Jaunay Marigny (1).

Amende de 10€ au club de Poitiers 3 cités.

Dossier transmis à la Commission de Discipline.

Dossier transmis à la Commission des jeunes.

Dossier classé.

CHAMPIONNAT FÉMININ DEPARTEMENTAL 2

Match n° 23801411 : Vicq sur Gartempe (1) – Lusignan (1) du 12/12/21

La rencontre en rubrique se déroulera sur le terrain de St Pierre de Maillé.

CHAMPIONNAT FÉMININ U11/U13 (géré par le District 86)

Match n° 24174798 : Autize Orée (1) – Poitiers 3 cités (1) en poule B du 20/11/21

Évocation

La commission reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 13 du 24/11/21, concernant la participation de joueuses du club de Poitiers 3 cités ne présentant pas de licences validées au jour de la rencontre.

Jugeant en premier ressort,

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Considérant que le club de Poitiers 3 cités a été informé et n'a formulé aucune observation.

Considérant après vérification des fichiers que les joueuses licences n° 9603725787 (enregistrée le 02/12/21), n° 9603725912 (enregistrée le 30/11/21), n° 9603757005 (enregistrée le 30/11/21 mais non validée par la LFNA), n° 9602938031 (enregistrée le 30/11/21) et n° 9603725805 (enregistrée le 02/12/21 mais non validée par la LFNA) n'y figuraient pas et qu'en conséquence, elles ne pouvaient pas être inscrites sur la feuille de match de la rencontre citée en rubrique, ni y participer,

Par ces motifs donne match perdu par pénalité avec 0 but à 3 à l'équipe de Poitiers 3 cités (1) pour en donner le gain à l'équipe d'Autize Orée (1) avec 3 points et 3 buts à 0.

Les droits d'évocation (soit 38 €) seront débités au club de Poitiers 3 cités.

Dossier classé.

Match n° 24174800 : Poitiers 3 cités (1) - Niort Chamois / Echiré / Chauray (1) en poule B du 27/11/21

Évocation

Participation à ce match au sein de l'équipe de Poitiers 3 cités (1) de joueuses dont la licence n'était pas validée ou non enregistrées au jour de la rencontre.

- licence n° 9603725787 enregistrée le 02/12/21
- licence n° 9603725912 enregistrée le 30/11/21
- licence n° 9603757005 enregistrée le 30/11/21 mais non validée par la LFNA
- licence n° 9602938031 enregistrée le 30/11/21
- licence n° 9602912076 enregistrée le 30/11/21

La commission,

Considérant, les dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF lesquels prévoient, que même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié.

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des RG de la FFF, il y a lieu d'informer le club de Poitiers 3 cités lequel peut formuler ses observations **avant le mercredi 22 décembre 2021**, terme de rigueur.

Dossier en instance.

Match n° 24174848 : Thouars (1) – Lusignan (2) en poule E du 04/12/21

Courriel du club de Thouars (01/12/21 à 19h41) signalant le forfait général de son équipe.

Amende de 10€ au club de Thouars.

Remarque : l'équipe de Thouars (1) est déclarée forfait général à compter de ce jour, les équipes devant la rencontrer seront donc exemptes aux dates prévues au calendrier.

COUPE LOUIS DAVID

Match n° 24129807 : Coussay (1) – Sammarcolles / Mouterre Silly (1) du 28/11/21

Courriel de Coussay (07/12/21 à 13h29) fournissant la composition de son équipe.

Feuille de match informatisée reçue tardivement.

Match n° 24129821 : Poitiers Beaulieu (1) – L'Espinasse / La Puye La Bussière (1) du 28/11/21

La Commission renouvelle la demande de rapport faite sur le PV n° 14 du 01/12/21 à recevoir **avant le mercredi 15/12/21 dernier délai.**

Sans réception de rapport à cette date, la Commission donnera match perdu aux deux équipes.

Rapport de l'arbitre officiel de la rencontre M. Alexandre MARTEAU.

La Commission demande un rapport sur le contrôle des PASS sanitaires des joueurs de la rencontre en rubrique ainsi que la photo de la composition des équipes (si elle a été faite) ou la composition des équipes à recevoir avant le mercredi 08/11/21 à :

M. Alexandre MARTEAU (arbitre officiel de la rencontre) pour un complément d'informations éventuel.

M. Saïd KAMAL (Président du club de Poitiers Beaulieu) et à un dirigeant présent le jour du match.

MM. Cyrille BAJOUX (Président du club de L'Espinasse) et Jérôme BORDIER (Président du club de La Puye La Bussière) ainsi qu'à un dirigeant présent le jour du match.

Dossier en instance.

CHALLENGE des RÉSERVES

Match n° 24129866 : Quinçay (2) – Boivre (2) du 28/11/21

Courriel du club de Quinçay (29/11/21 à 13h11) sur la non inscription des remplacements de la rencontre en rubrique.

Courriel de l'arbitre officiel de la rencontre M. Jacques AUGIS (04/12/21 à 11h10) donnant les remplacements effectués durant le match.

Feuille de match modifiée par la Commission.

Dossier classé.

DIVERS

Courriels des clubs d'Antoigné, Avanton, Boivre, Châtelleraut SO, Chauvigny, La Pallu, Moncontour et Valence en Poitou-Couhé :

Réponses par la messagerie Zimbra.

Courriel du club de Lusignan :

Pris note

Courriel de M. Sébastien BEAUFILS (Arbitre) :

Pris note

Courriel du club de Poitiers 3 cités du 12/12/21:

La Commission relance la LFNA pour obtenir une réponse sur le dossier.

TRANSMISSION TARDIVE ou NON TRANSMISSION de la FMI

Amende de 24€

Rencontre du 28/11/2021

Match n° 24129807 : Coussay (1) – Sammarçolles / Mouterre Silly (1) en Coupe Louis David
le 01/12/21 à 17h50

Rencontres du 05/12/21

Match n° 23758400 : Sommières St Romain (2) – Blanzay (1) en poule E
le 07/12/21 à 18h16

FEUILLES DE MATCHS NON PARVENUES

Amende de 12€

Rencontre du 27/11/21

Match n° 24174787 : Celles Verrines (1) – Bressuire (1) en U11 / U 13 F poule A

Amende de 24€

Rencontres des 27 et 28/11/21

Match n° 24129811 : Valdivienne (1) – Jardres (1) en Coupe Louis David

Match n° 24129860 : Naintré (3) – Vicq sur Gartempe (3) en Challenge des réserves0

Match n° 24129875 : Valdivienne (2) – Poitiers Cep (2) en Challenge des réserves

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N.A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 81 €.

Prochaine réunion : le mercredi 15 décembre 2021 à 14h, sur convocation.

La présidente, Maryse MOREAU.

Le secrétaire, François PAIREMAURE.